



**BROCÉLIANDE
ATLANTIQUE**
GROUPEMENT HOSPITALIER

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Plöërmel
Josselin, Belle-Île et Malestroit

DECISION DU DIRECTEUR N° 20/021

Portant délégation de signature à la Direction des Services Financiers

Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 Août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986,
- Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et des établissements de la direction commune,
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 14 Juin 2018, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur des Centres Hospitaliers de Plöërmel, Josselin, Belle-Île et Malestroit à compter du 1^{er} Mai 2018,
- Vu les arrêtés de nomination de M. Régis FOREST, de M. François MALPOT, de Mme Valérie JEANNE, de M. PRIVAT et de Mme Françoise BRUNEAUD, directeurs adjoints des Centres Hospitaliers de Plöërmel, Josselin, Belle-Île et Malestroit.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires principaux désignés à l'annexe 1, à l'effet de signer :

- a. Dans la limite des crédits régulièrement ouverts, tous les bordereaux de dépenses de l'établissement et de viser les pièces justificatives annexées.
- b. Dans la limite de ses compétences, tous les bordereaux de recettes de l'établissement
- c. Les états de poursuites demandés par le trésorier
- d. Les courriers et pièces correspondant à ses attributions ainsi que les ordres de mission destinés aux personnels non médicaux placés sous son autorité
- e. Les demandes de congés et d'absences des personnels placés sous son autorité
- f. Les décisions de création de régies et sous-régies et les décisions de nomination des régisseurs et sous régisseurs, après en avoir informé le Directeur.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires principaux, la même délégation est conférée aux délégataires secondaires désignés à l'annexe 1.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartiendra aux directeurs adjoints concernés de rendre compte régulièrement au directeur du suivi de ces affaires.

ARTICLE 4 :

Cette décision prend effet à compter du 15 avril 2020. Toute décision contraire est abrogée à compter de cette date.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

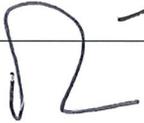
Fait à Vannes, le 15 avril 2020

Le Directeur Général,
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Brocéliande Atlantique

Philippe COUTURIER



Spécimens de signature

Monsieur Régis FOREST Directeur-Adjoint	
Monsieur Frédéric LEMEE Responsable budgétaire et financier	
Madame Valérie JEANNE Directrice Déléguée du site de Ploërmel	
Monsieur François MALPOT Directeur des Affaires Budgétaires	
Madame Sylvie LEMOR Responsable Finances – Contrôleur de Gestion	
Monsieur Vincent PARIS Directeur Adjoint aux Ressources Humaines	
Monsieur Erwan PRIVAT Directeur Délégué du site de Josselin Et de l'EHPAD de Malestroit	
Madame Carole BLANCO Responsable Finances	
Madame Françoise BRUNEAUD Directrice Déléguée du site de Belle-Ile	
Madame Soizic LUCAS Cadre Finances	
Madame Colette THOMAS Cadre Ressources Humaines	

Destinataires :

- M. FOREST
- Équipe de Direction
- Trésorerie Principale

Archives Direction
Affichage

ANNEXE 1

	CH Bretagne Atlantique	CH Ploërmel	CH Josselin	CH Malestroit	CH Belle-Île
Délégataire principal	Régis Forest	Valérie Jeanne	Erwan Privat	Erwan Privat	Françoise Bruneaud
Délégataire secondaire	Frédéric Lemee	François Malpot	Carole Blanco	Carole Blanco	Soizic Lucas
Délégataire secondaire	François Malpot	Sylvie Lemor	Vincent Paris	Vincent Paris	Colette Thomas
Délégataire secondaire		Vincent Paris	François Malpot	François Malpot	Régis Forest
Délégataire secondaire		Régis Forest			